

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada  
Place Bonaventure, portail Sud-Est  
800, rue de La Gauchetière Ouest  
7<sup>ème</sup> étage  
Montréal  
Québec  
H5A 1L6  
FAX pour soumissions: (514) 496-3822

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Place Bonaventure, portail Sud-Est  
800, rue de La Gauchetière Ouest  
7<sup>ème</sup> étage  
Montréal  
Québec  
H5A 1L6

<b>Title - Sujet</b> Laval-Réfection accès et stationnem	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EF236-142640/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 001
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> R.049638.001	<b>Date</b> 2014-03-25
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$MTC-065-12649	
<b>File No. - N° de dossier</b> MTC-3-36433 (065)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2014-04-15</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Duval, Diane	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> mtc065
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (514) 496-3864 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (514) 496-3822
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> Service Correctionnel du Canada Complexe Pénitencier Laval Laval Qc	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation

EF236-142640/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.049638.001

Amd. No. - N° de la modif.

001

File No. - N° du dossier

MTC-3-36433

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtc065

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

**Supprimez la section SA 06 du document d'Appel d'offre et remplacer par:**

**SA06 DURÉE DES TRAVAUX**

L'entrepreneur doit se reporter à la section 01 11 00 du devis pour la planification de ses travaux

De plus, veuillez trouver ci-joint d'addenda no1  
(voir fichier pdf)

---

## ADDENDA N°1

---

Cet addenda fait partie intégrante des documents contractuels. Tous les renseignements inclus dans cet addenda ont préséance sur les informations émises antérieurement.

### 1. INFORMATION AUX SOUMISSIONNAIRES

#### 1.1 SA06 DURÉE DES TRAVAUX

- La section est remplacée par le suivant :

L'entrepreneur doit se reporter à la section 01 11 00 du devis pour la planification de ses travaux. Selon les indications au devis, les travaux de construction (au chantier) doivent se réaliser en plusieurs étapes afin de ne pas nuire aux opérations courantes de l'établissement et afin de permettre la réalisation d'autres travaux par un autre entrepreneur. Considérant que les travaux ne peuvent se réaliser en hiver, une partie des travaux devra se faire en 2015. Cependant, comme le Canada assume des frais de gardiennage pour l'accompagnement des travaux, le délai maximal accordé pour les travaux de construction au chantier est de 20 semaines au grand total, réparties sur deux années, soit 16 semaines en 2014 se terminant le 19 septembre 2014 et 4 semaines en 2015 se terminant le 30 juin 2015.

### 2. DEVIS

#### 2.1 SECTION 01 11 00

##### 2.1.1 Article 1.5 – Ordre d'exécution des travaux

- L'article 1.5 est remplacé par le suivant :
- .1 Coordonner le calendrier d'avancement des travaux en fonction de l'occupation des lieux par le Maître de l'ouvrage pendant les travaux de construction.
  - .2 Exécuter les travaux par étapes, de manière à permettre l'utilisation continue des lieux par le Maître de l'Ouvrage et le public. Maintenir l'accès des lieux au public tant que l'état d'avancement des travaux empêche d'offrir une solution de rechange, maintenir opérationnel au moins 50 % des aires de stationnement.
  - .3 Maintenir l'accès aux fins de la lutte contre l'incendie; prévoir également les moyens de lutte contre l'incendie.
  - .4 De façon non limitative, les travaux débuteront à l'intersection du boulevard Lévesque (plans C-20 et C-21) et devront progresser séquentiellement vers le bâtiment n° 1 (plans C-13 et C-14).

---

## ADDENDA N°1

---

- .5 Le délai de réalisation des travaux au chantier est fixé à 20 semaines (140 jours calendrier), divisées sur deux années, soit 16 semaines (112 jours calendrier) en 2014 et 4 semaines (28 jours calendrier) en 2015, selon les explications à l'article suivant.
- .6 Les travaux de réfection au périmètre du bâtiment n° 1, montrés aux plans C-13 et C-14, doivent être réalisés seulement après que des travaux d'installation de drains de fondations auront été complétés autour dudit bâtiment, par un autre entrepreneur. Le soumissionnaire doit donc prévoir que les travaux montrés aux plans C-13 et C-14 seront réalisés en 2015.
- .7 Afin de respecter les délais de réalisation, l'entrepreneur doit prévoir un minimum de deux équipes de travail.
- .8 Les travaux de pavage réalisés en 2014 doivent être planifiés en au moins quatre secteurs (mobilisation-démobilisation) de façon à éviter que les chemins et stationnements du complexe ne se retrouvent sur des surfaces granulaires pendant toute la durée des travaux. La poursuite des travaux dans un secteur donné, à l'exception des travaux de drainage et d'éclairage, est conditionnelle à ce que le secteur précédent soit pavé.

### 2.2 SECTION 01 35 43

#### 2.2.1 Article 1.3 – Documents/échantillons à soumettre pour approbation/information

- Le sous-article 1.3.6 suivant est remplacé par le suivant :
  - 6. Un plan de gestion et d'élimination des sols contaminés qui précise notamment la manière dont seront stockés, transportés et éliminés les sols de type B-C, tels que définis à la section 31 00 00.01, les frais d'analyse sont assumés par le Laboratoire mandaté par le Représentant ministériel. Les sols de type A-B sont considérés comme déblais ordinaires de sorte qu'ils ne font pas partie du plan de gestion et d'élimination des sols contaminés. Toutefois, avant le début des travaux, l'Entrepreneur doit remettre pour approbation au Représentant ministériel, le nom et l'endroit du site de disposition pouvant accueillir ces matériaux conformément à la politique de MDDEFP.

### 2.3 SECTION 31 00 00.01

#### 2.3.1 Article 1.3 – Mesurage aux fins de paiement

- Le sous-article 1.3.2.6 suivant est ajouté :

---

**ADDENDA N°1**

---

- .6 Le prix inclut la gestion des sols contaminés sur le site des travaux (pour fin de caractérisation).